



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

carte du combattant

Question écrite n° 83542

Texte de la question

M. Michel Raison attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur le projet de décret devant établir les critères d'attribution de la carte du combattant pour les militaires ayant participé à des opérations extérieures depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la date prévue de la parution de ce décret.

Texte de la réponse

Les critères d'attribution de la carte du combattant aux militaires des opérations extérieures n'étant pas adaptés aux conflits contemporains, un groupe de concertation composé des différents services intéressés du ministère de la défense, comprenant notamment des représentants des états-majors et du service historique de la défense, a dressé une liste des critères constitutifs des actions de feu ou de combat. Le projet de décret et le projet d'arrêté définissant les actions de feu et de combat pour les opérations extérieures sont actuellement soumis à l'avis du Conseil d'État. L'adaptation des critères d'octroi de la carte du combattant en faveur des soldats engagés en opérations extérieures constitue un dossier prioritaire que le secrétaire d'État entend faire aboutir dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83542

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7741

Réponse publiée le : 24 août 2010, page 9285